

## **Appel à communications**

**9<sup>èmes</sup> rencontres annuelles de l'ANACT**  
**Les 23 et 24 juin 2016 à Clermont-Ferrand**

### **Quelle archéologie territoriale pour demain ?**

La redéfinition en cours des territoires, la révision du cadre juridique de la protection des patrimoines, l'évolution des pratiques et la diversification des acteurs ont contribué à renouveler la manière de faire l'archéologie et invitent aujourd'hui à repenser la place de l'archéologie dans les politiques publiques territoriales. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux comptent également parmi les facteurs majeurs de mutation de la discipline. Ils induisent une nécessaire adaptation pour répondre au mieux aux attentes des usagers de l'archéologie (porteurs de projets, publics, etc.) mais aussi pour anticiper les évolutions futures.

Touchant à la fois aux territoires et à l'émergence de nouveaux acteurs, les changements à l'œuvre impliquent de fait une redistribution des compétences entre les collectivités territoriales. Parallèlement le champ d'application du patrimoine couvre désormais le milieu, l'environnement et les paysages, qu'ils soient urbains, ruraux ou maritimes.

Partout, ces mutations suscitent des initiatives, des projets et des expérimentations destinés à accompagner une refonte de l'action publique territoriale qui constitue une réponse aux attentes européennes.

Si l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie se nourrit de ces ajustements et de ces mutations, il apparaît aujourd'hui indispensable de réinterroger les modèles économiques, opérationnels et idéologiques qui ont prévalu ces vingt dernières années.

Les journées de l'ANACT, qui se tiendront les 23 et 24 juin 2016 à Clermont-Ferrand, ont pour ambition de donner la parole aux initiatives, expérimentations et réflexions engagées pour construire l'archéologie territoriale de demain en s'appuyant à la fois sur des expériences concrétisées, des projets en cours mais également sur des considérations pratiques ou théoriques.

Les échanges seront d'autant plus riches qu'ils sauront s'étendre au-delà du champ de l'archéologie pour investir ceux des territoires, des patrimoines et de l'action culturelle.

Les thèmes que nous vous proposons d'aborder sont les suivants :

### **L'archéologie territoriale dans la fabrique des patrimoines**

- L'archéologie et les nouveaux patrimoines
- L'archéologie territoriale dans la gestion de la protection et la mise en valeur des patrimoines (organisation, gestion, pratiques, etc.)
- L'inscription de l'archéologie dans les nouvelles formes juridiques et techniques de la protection du patrimoine (cités historiques, pays d'art et d'histoire, dispositifs de protection conjointe du patrimoine naturel et culturel, etc.)
- L'archéologie territoriale dans la construction européenne (programme Interreg et autres programmes de coopération territoriale européenne).

### **L'archéologie territoriale : nouvelles organisations, nouvelles pratiques**

Plusieurs phénomènes renouvellent les pratiques en archéologie préventive :

- Les mutations de l'archéologie préventive
- Partenariats et mutualisations entre collectivités territoriales
- Ingénierie territoriale : quelles pratiques ? quels enjeux ?
- Partenariats et mutualisations avec les autres acteurs de l'archéologie dans les territoires
- S'adapter aux nouvelles formes de l'aménagement du territoire
- De la conduite d'opération au projet territorial
- Innover en archéologie : création d'outils, élaboration de méthodes
- 

### **L'archéologie territoriale à destination de ses publics**

- L'archéologie dans les musées, quelles perspectives ?
- Le patrimoine archéologique hors les murs : opportunités et stratégies de développement
- Le patrimoine archéologique à l'heure du numérique
- Les nouvelles formes de médiation pour de nouveaux *habitus*
- Mettre en valeur et rendre accessible les nouveaux patrimoines.

***Comme à son habitude, l'ANACT souhaite donner la parole non seulement aux professionnels de l'archéologie, notamment territoriale, mais aussi aux élus et, plus généralement, s'ouvrir aux autres compétences des collectivités territoriales ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de l'archéologie, des musées, de la médiation culturelle, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du tourisme.***

***Pour faciliter les échanges, les communications seront ordonnées en trois demi-journées. La quatrième demi-journée sera consacrée à un débat réunissant les intervenants et la salle.***

***Les propositions de communication (titre et résumé de quelques lignes) sont à retourner avant le 30 janvier 2016 à [anact.archeologie@yahoo.fr](mailto:anact.archeologie@yahoo.fr).***

***Pour toute demande d'information complémentaire : 02 31 57 18 34.***